

Réunion du 22 octobre 2019

P.V. n° 5

Président : M. GAUVIN.

Présents : Mme. BERTON - M. CORNIER.

Assiste : M. MOUTHAUD (service Compétitions LFNA).

CHAMPIONNAT U14-U17 FEMININES A 11 - PHASE 2 LFNA

NIVEAU 1

POULE A

17. U.S. Aigrefeuille
79. F.C. Bressuire
79. Chamois Niortais F.C.
86. S.O. Châtelleraut
86. U.E.S. Montmorillon
86. E.S. des Trois Cités Poitiers

POULE B

16. A.S.J. Soyaux Charente (2)
16. Angoulême Charente F.C.
19. A.S. de St-Pantaléon de Larche
23. E.S. Guérétoise
24. Trélissac F.C.
87. Limoges F.C.

POULE C

17. C.J.F. En Cœur de Saintonge
17. F.C. Portes d'Océan 17
24. C.O. Coulouniers Chamiers
33. Stade Bordelais Ent.
33. F.C. Libourne
33. F.C. St-André de Cubzac

POULE D

33. Patronage Bazadais Ent.
33. F.C. Girondins de Bordeaux (2)
33. Landes Girondines F.C. Ent.
33. F.C.E. Mérignac Arlac
64. Les Genêts d'Anglet Football
64. Pau F.C.

NIVEAU 2

POULE E

79. Pays Thènezéen
79. Thouars Foot 79
86. S.O. Châtelleraut (2)
86. U.S. de l'Envigne Ent.
86. F.C. Loudun
86. Stade Poitevin F.C.

POULE F

23. Foot Génération 2000 Ent.
86. U.S. Jaunay-Clan
86. U.S. La Chapelle-Bâton Ent.
86. La Ligugéenne Ent.
87. Avenir Nord Foot 87
Exempte

POULE G

17. F.C. Brizambourg Ecoyeux
17. E.S.A.B. 96 F.C. Ent.
17. E.S. Tonnacq. Lussantaise
79. F.C. Chauray
79. A.S. Echiré St-Gelais
79. Chamois Niortais F.C. (2)

POULE H

16. Jarnac Sports Ent.
17. C.S. Bussac-Forêt
19. C.S. Allasacois Ent.
19. G.J. Entente des Vergers Foot 19
24. Bergerac Périgord F.C.

Exempte

POULE I

17. F.C. Léoville
17. U.S. Pons
33. C.M.O. Bassens
33. E.S. Eysinaise
33. A.S. Le Haillan

Exempte

POULE J

33. S.A.G. Cestas
40. Stade Montois
47. F.C. Marmande 47
64. Aviron Bayonnais
64. A.S. Mazères Uzès Ront.

Exempte

Voici, **ci-après**, les **modalités d'accessions et de rétrogradations de la deuxième phase vers la troisième phase pour ce championnat U14-U17 Féminines à 11 LFNA** :

Niveau 1 : 4 poules de 6 : **24 équipes.**

Les 2 derniers de chaque poule rétrograderont en Niveau 2 : **8 rétrogradations.**

Niveau 2 : 2 poules de 6 + 4 poules de 5 : **32 équipes.**

Le premier de chaque poule + les 2 meilleurs deuxièmes de l'ensemble des poules accéderont en Niveau 1 : **8 accessions.**

La **structure de la troisième phase** sera donc :

Niveau 1 : 3 poules de 8 : **24 équipes.**

Niveau 2 : 4 poules de 8 : **32 équipes +** d'éventuelles nouvelles équipes.

Possibilité de faire des poules de 4 avec matches aller et retour.

Pour la **troisième phase**, les clubs auront la possibilité d'engager de nouvelles équipes **jusqu'au 5 janvier 2020 dernier délai.**

La CDA du District du club recevant désignera l'arbitre central en deuxième phase (Niveau 1 uniquement).

Pour le Niveau 2, les arbitres seront fournis par les clubs.

Vous voudrez bien vous référer aux Règlements Généraux du foot à 11 et du basic spécifique Féminin joint.

Tous les matchs non-joués à la date de fin de chaque phase ne seront pas pris en compte pour l'organisation de la phase suivante.

La Commission Régionale Féminine se réserve le droit d'apporter des remaniements éventuels en fonction d'événements ponctuels et imprévus.

Rappel : la FMI (tablette) est en vigueur pour ce championnat U14-U17 Féminines à 11.



Le Président

Francis Gauvin

Le Secrétaire de séance

Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 28/10/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.